

1^{ER} TRIMESTRE 2018

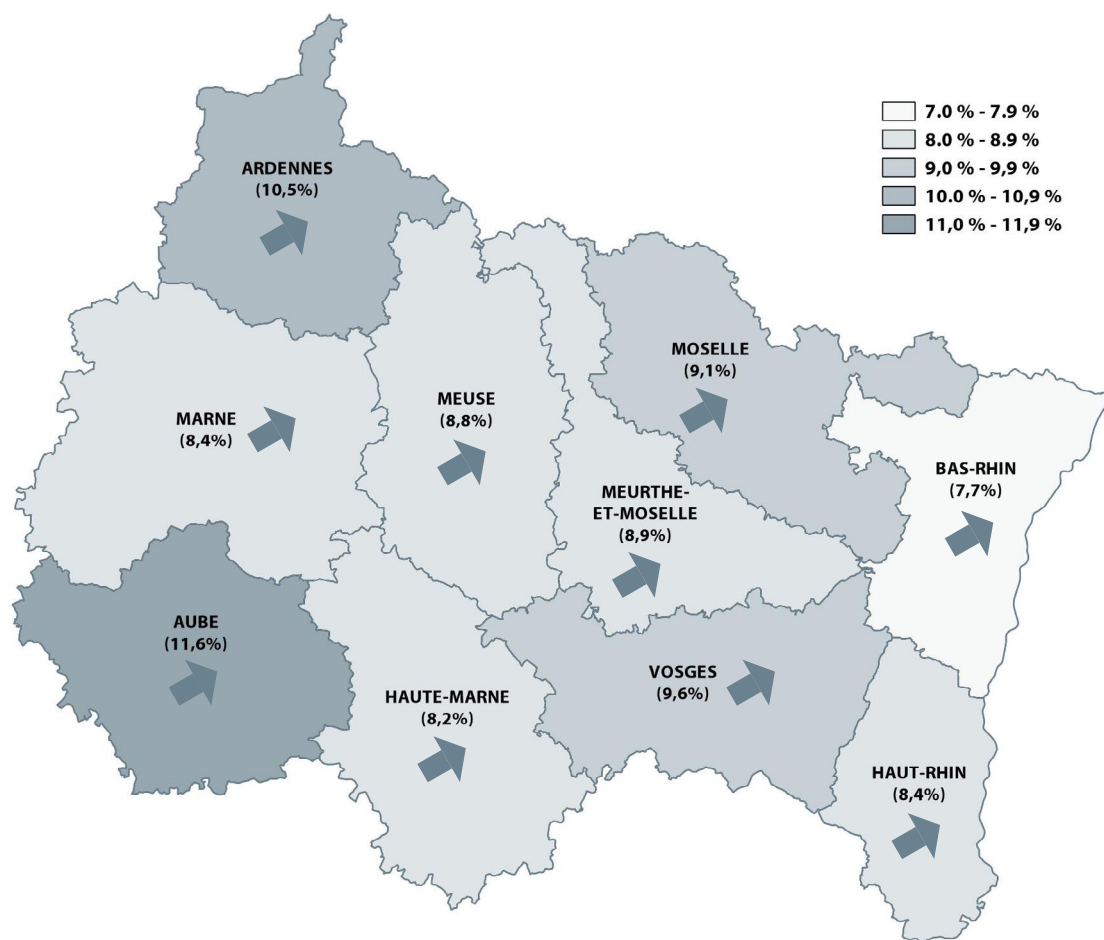
PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Dans le Grand Est, le **taux de chômage au 1^{er} trimestre 2018** s'établit à 8,8 %, en hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. Le taux est inférieur à celui de la France métropolitaine qui s'établit à 8,9 %, et qui est supérieur de 0,3 point par rapport au trimestre précédent. Selon les départements, le taux de chômage varie de 7,7 % à 11,6 %. Le taux le plus bas est enregistré dans le Bas-Rhin avec 7,7 % et est inférieur de 1,2 point au taux national. Le taux le plus élevé est constaté dans l'Aube avec 11,6 %.

Par rapport au trimestre précédent, le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région. La hausse varie de 0,1 point (dans la Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin) à 0,5 point dans l'Aube.

En évolution annuelle, le taux régional baisse de 0,6 point pour atteindre 8,8 %. La baisse est de 0,4 point en Haute-Marne et en Meuse, de 0,5 point dans la Marne et en Meurthe-et-Moselle, de 0,6 point dans l'Aube et dans le Bas-Rhin, de 0,7 point en Moselle et dans les Vosges, de 0,9 point dans les Ardennes et le Haut-Rhin.

Taux de chômage par département



Évolution trimestrielle du taux de chômage par département

Département	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	Évol. trim. (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	11,4	11,2	11,2	10,3	10,5	0,2	-0,9
Aube	12,2	12,0	12,0	11,1	11,6	0,5	-0,6
Marne	8,9	8,9	9,0	8,3	8,4	0,1	-0,5
Haute-Marne	8,6	8,3	8,4	7,9	8,2	0,3	-0,4
Meurthe-et-Moselle	9,4	9,3	9,5	8,7	8,9	0,2	-0,5
Meuse	9,2	9,0	9,1	8,4	8,8	0,4	-0,4
Moselle	9,8	9,7	9,8	8,9	9,1	0,2	-0,7
Bas-Rhin	8,3	8,1	8,3	7,6	7,7	0,1	-0,6
Haut-Rhin	9,3	9,1	9,1	8,3	8,4	0,1	-0,9
Vosges	10,3	10,2	10,3	9,4	9,6	0,2	-0,7
Grand Est	9,4	9,3	9,4	8,6	8,8	0,2	-0,6
France métropolitaine	9,3	9,1	9,4	8,6	8,9	0,3	-0,4

AVERTISSEMENT

Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé (ETC) :

- Le taux de chômage de la France métropolitaine du quatrième trimestre n'est pas révisé, celui du troisième trimestre 2017 est révisé de +0,1 point par rapport aux précédentes estimations. Les taux de chômage localisé sont donc également revus.
- L'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- Ce trimestre, les effectifs des travailleurs frontaliers (utilisés pour le calcul de l'emploi au lieu de résidence) ont été actualisés avec les données du recensement de la population 2015 et celles de la CNAM et de l'OFS du second semestre 2017.
- Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ

PAR DÉPARTEMENT ET PAR ZONE D'EMPLOI

1^{ER} TRIMESTRE 2018

TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	Évolution trim. (en point)	Évolution an. (en point)
Charleville-Mézières	12,1	11,8	11,9	10,9	11,1	0,2	-1,0
Troyes	12,1	11,9	12,1	11,1	11,6	0,5	-0,5
Châlons-en-Champagne	8,1	8,0	8,0	7,3	7,6	0,3	-0,5
Épernay	7,0	6,9	7,0	6,7	6,5	-0,2	-0,5
Reims	9,9	9,8	9,9	9,1	9,5	0,4	-0,4
Chaumont-Langres	6,9	6,7	6,6	6,4	6,3	-0,1	-0,6
Vitry-le-François/Saint-Dizier	10,5	10,4	10,6	9,8	10,3	0,5	-0,2
Longwy	9,7	9,5	9,9	8,8	9,0	0,2	-0,7
Lunéville	11,1	11,0	11,1	10,2	10,3	0,1	-0,8
Nancy	8,9	8,9	9,0	8,3	8,6	0,3	-0,3
Bar-le-Duc	7,7	7,6	7,7	7,0	7,5	0,5	-0,2
Commercy	10,4	10,0	10,0	9,5	9,7	0,2	-0,7
Verdun	10,3	10,2	10,4	9,4	9,9	0,5	-0,4
Metz	9,5	9,4	9,6	8,6	8,9	0,3	-0,6
Forbach	12,8	12,5	12,7	11,5	11,7	0,2	-1,1
Sarrebourog	7,4	7,3	7,2	6,7	6,3	-0,4	-1,1
Sarreguemines	9,2	8,9	9,1	8,3	8,4	0,1	-0,8
Thionville	9,5	9,3	9,5	8,6	8,9	0,3	-0,6
Épinal	10,4	10,3	10,2	9,8	9,9	0,1	-0,5
Remiremont	9,5	9,5	9,3	8,6	8,7	0,1	-0,8
Saint-Dié-des-Vosges	12,7	12,4	12,4	12,0	12,3	0,3	-0,4
Neufchâteau	8,7	8,5	8,4	7,9	8,1	0,2	-0,6
Haguenau	6,8	6,7	6,8	6,1	6,1	0,0	-0,7
Molsheim-Obernai	6,2	6,2	6,2	5,6	5,6	0,0	-0,6
Saverne	6,8	6,6	6,5	6,2	6,2	0,0	-0,6
Sélestat	7,4	7,2	7,2	6,6	6,5	-0,1	-0,9
Strasbourg	9,8	9,6	9,9	9,1	9,3	0,2	-0,5
Wissembourog	5,6	5,5	5,6	5,3	5,2	-0,1	-0,4
Colmar	7,6	7,5	7,4	6,9	6,9	0,0	-0,7
Mulhouse	10,7	10,4	10,6	9,5	9,7	0,2	-1,0
Saint-Louis	7,3	7,1	7,3	6,6	6,8	0,2	-0,5
Grand Est	9,4	9,3	9,4	8,6	8,8	0,2	-0,6
France métropolitaine	9,3	9,1	9,4	8,6	8,9	0,3	-0,4

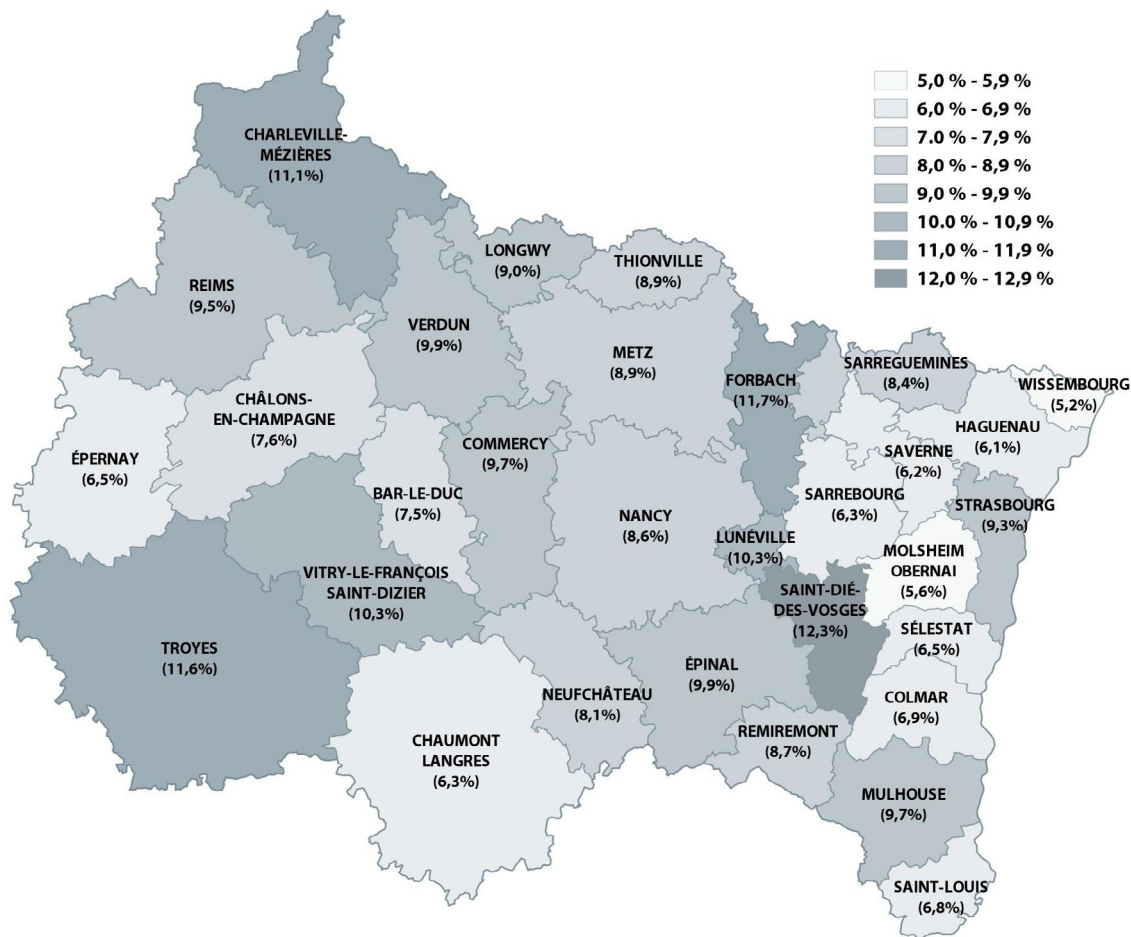
HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE DANS LA MAJORITÉ DES ZONES D'EMPLOI

Le taux de chômage augmente ce trimestre dans la majorité des zones d'emploi. Il varie de 5,2 % (zone d'emploi de Wissembourog, -0,1 point ce trimestre) à 12,3 % (zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges, +0,3 point sur le trimestre). La hausse du taux de chômage varie de 0,1 point (zones d'emploi de Lunéville, Épinal, Sarreguemines et Remiremont) à 0,5 point (zones d'emploi de Troyes, Vitry-le-François/Saint-Dizier, Bar-le-Duc et Verdun). Par contre, le taux de chômage reste stable dans les zones d'emploi d'Haguenau, Molsheim-Obernai, Saverne et de Colmar et il baisse de 0,1 point dans les zones d'emploi de Chaumont-Langres, Sélestat et de Wissembourog, de 0,2 point dans celle d'Épernay et de 0,4 point dans celle de Sarrebourog.

Le taux reste inférieur aux taux régional et national dans seize zones d'emploi, soit le même nombre par rapport au précédent trimestre.

Sur un an, le taux de chômage enregistre une baisse dans toutes les zones d'emploi. La baisse varie de 0,2 point dans celles de Vitry-le-François/Saint-Dizier et de Bar-le-Duc à 1,1 point dans les zones d'emploi de Sarrebourog et de Forbach.

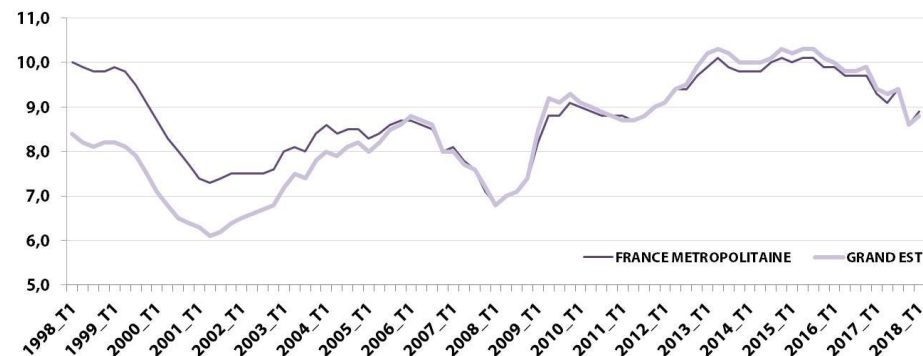
TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Directrice de la publication : Danièle GIUGANTI.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est - 6 rue Gustave Adolphe Hirn - 67000 Strasbourg.
Service Études Statistiques et Évaluation - Résultats juillet 2018 - ISSN 2556-630X.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE SUR 20 ANS



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Par rapport aux autres régions françaises, Le Grand Est occupe le 6^e rang dans l'ordre décroissant au 1^{er} trimestre 2018, un rang inchangé par rapport au trimestre précédent. Elle fait ainsi partie des régions ayant un taux inférieur au taux national.

La région Hauts-De-France a le taux le plus élevé (11,5 %). Les Pays de la Loire ont le taux le plus faible (7,5 %).

Rang	Région	2018 T1
1	HAUTS-DE-FRANCE	11,5
2	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	10,8
3	OCCITANIE	10,7
4	CORSE	10,0
5	NORMANDIE	9,2
	FRANCE METROPOLITAINE	8,9
6	GRAND EST	8,8
7	NOUVELLE-AQUITAINE	8,6
8	CENTRE - VAL DE LOIRE	8,5
9	ILE-DE-FRANCE	8,0
10	AUVERGNE - RHONE-ALPES	7,9
11	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	7,8
12	BRETAGNE	7,6
13	PAYS DE LA LOIRE	7,5